



TOUS UNIS POUR AGIR !

Face à une actualité sans cesse en mouvement, dans une société au sein de laquelle viennent se conjuguer des crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales et sociétales, les activités relevant des domaines de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité et de la sûreté/protection sont devenues en tension. Si les professions et métiers induits doivent répondre aux défis de demain, il n'en demeure pas moins qu'ils sont confrontés, dès à présent, à de nouvelles contraintes. L'État se désengageant de certaines de ses missions régaliennes, la réalité sécuritaire doit, et devra s'adapter au travers de l'acquisition de nouvelles connaissances, de nouvelles compétences, mais également au travers de l'utilisation de matériels innovants et performants, de nouvelles technologies, à commencer par les drones, puis l'armement et l'omniprésence grandissante de l'Intelligence Artificielle (IA). S'il apparaît évident que les secteurs de la sécurité précités sont connexes et voient une véritable mutation s'opérer, il paraît flagrant qu'ils ne bénéficient pas actuellement d'une réelle représentation, d'un véritable « collectif », et ce, jusqu'au plus haut niveau national.

En effet, en se projetant dans un avenir proche, au regard de la réponse à apporter face aux événements majeurs à venir, il n'est plus concevable qu'au sein des domaines professionnels relevant de la santé et de la sécurité au travail, de la sécurité et de la sûreté/protection, une organisation professionnelle, aujourd'hui pour demain, soit exclusive à l'activité d'une entreprise, ou à leurs employeurs ; **Non !** Pour qu'il soit entendu et entendable par l'ensemble de ses interlocuteurs, un syndicat doit représenter les forces vives de tout un secteur d'activité, au travers de tous les acteurs qui le composent, quitte à dépasser voire à s'émanciper, dans une certaine mesure, de la notion de branche professionnelle.

Afin de défendre de manière progressive les intérêts d'un collectif fort, il faut... un syndicat professionnel fort, une organisation professionnelle forte, unitaire, représentative de tout un domaine d'activité, proactive sur les actions à mener face aux questions relatives aux conditions de travail, à la formation, aux équipements de travail, à la rémunération (...).

De fait, afin de répondre aux besoins d'une représentation forte et unitaire des intérêts des métiers relevant des domaines de la santé & sécurité au travail, de la sécurité, de la sûreté/protection, il est constitué une organisation professionnelle en application des dispositions du Titre III du Livre Ier de la deuxième partie du code du travail.

Ainsi « AGIR », se revendique être la première organisation professionnelle, en France, représentative des métiers et professions des métiers relevant de la Santé & de la Sécurité au Travail, de la Sécurité et de la Sûreté/Protection.

Les membres fondateurs de l'organisation professionnelle « AGIR », tous issus et experts du « travail de terrain » ont à cœur de faire évoluer ces métiers, tant sur leur reconnaissance, que sur leur professionnalisation, tant sur leurs conditions d'exercice, que sur leurs rémunérations.

Il faut donc, dès à présent, dès aujourd'hui, pour que le travail de fonds débute, que cette organisation professionnelle mobilise, regroupe, fédère, rassemble, pour que, demain, ce syndicat puisse nous, puisse vous défendre !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INTERPROFESSIONNELLE REPRÉSENTATIVE

des métiers de la santé et sécurité au travail,
de la sécurité et de la sûreté

Voici, en quelques lignes, les premières orientations que notre organisation professionnelle doit prendre :

Organiser, en lien avec les pouvoirs publics, les premiers états généraux des métiers de la sûreté et de la sécurité privée.

Œuvrer pour la professionnalisation des Formateurs en Santé & Sécurité au Travail, au travers de la création d'un Titre Professionnel enregistré auprès de France Compétences,

Œuvrer pour la professionnalisation des Formateurs aux métiers de la sûreté et de la sécurité, au travers de la création d'un Titre Professionnel enregistré auprès de France Compétences,

Œuvrer pour la professionnalisation des dirigeants d'organismes de formation dont l'activité est dédiée à la Santé & Sécurité au Travail, et/ou, la Sécurité et Sûreté/Protection,

Créer un dispositif de formation aux premiers secours répondant aux « réalités de terrain » rencontrées par les agents de sécurité, de sûreté et de protection des personnes,

Favoriser le rapprochement de l'ensemble des « acteurs » du marché en Santé & Sécurité au Travail, en Sécurité et Sûreté/Protection, afin de se projeter face aux défis à venir,

Défendre le projet de création d'une Réserve de Sûreté/Sécurité Privée, sur le schéma des Réserves de Sécurité Civile, mobilisable sous conditions, par des autorités communales ou départementales,

Défendre le projet de facilitation à l'apprentissage des langues étrangères ou bénéfice des agents de sécurité, de sûreté et de protection physique des personnes, dans le cadre d'une montée en compétences,

Défendre le projet de facilitation à l'apprentissage à l'utilisation de nouvelles technologies telles que les drones, mais également à l'Intelligence Artificielle, tant, dans sa forme actuelle, que celle en devenir,

Soutenir la mise à jour et l'évolution de certains textes législatifs ou réglementaires, tel que les dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des ERP et des IGH,

Accompagner les « acteurs » du marché à faire face à des revendications, de plus en plus manifestes, en lien avec la religion, le genre, le communautarisme,

Accompagner, soutenir et défendre les « acteurs » du marché, face à une société conflictuelle et des actes de plus en plus violents,

Améliorer les cursus de formation des agents de sécurité incendie et favoriser l'accès des demandeurs d'emplois aux métiers de la sûreté/protection des personnes et des biens.

Soyons ambitieux, soyons visionnaires... AGISSONS !